



SYGMA FORMATION

RECYCLAGE SSIAP 3 CHEF DE SERVICE DE SECURITE INCENDIE ET D'ASSISTANCE A PERSONNES

OBJECTIFS PEDAGOGIQUES

Conserver la validité de la qualification pour l'emploi dans la fonction

PRE-REQUIS

Justifier d'une activité de Chef de Service de Sécurité Incendie d'au moins 1607 heures sur les 36 derniers mois.

Être titulaire :

Du SSIAP3

Du PSC1 ou SST valide de moins de 24 mois

PROGRAMME/CONTENUS

Conformément à l'annexe II de l'arrêté du 02 Mai 2005 modifié

REGLEMENTATION

- Evolution des textes réglementaires

NOTION DE DROITS CIVIL ET PENAL

- Les codes civil et pénal

FONCTION MAINTENANCE

- Les contrats de maintenance des installations de sécurité

ETUDE DE CAS

- Analyse d'un projet de construction et d'aménagement ou réaménagement dans l'existant.

ACCESSIBILITE DES PERSONNES HANDICAPEES

- Mise en application des obligations réglementaires en matière d'accessibilité aux handicapés dans les ERP au sens de la loi du 11/01/2005

ANALYSE DES RISQUES

- Identifier les situations de risques de déclenchements d'incendies et accidents corporels.
- Assurer le suivi et le bon achèvement des travaux.

MOYENS DE SECOURS

- Evolution des textes réglementaires.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Alternance de partie théorique et pratique
- Participatives et actives
- Visites
- Etudes de cas

MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES

- Support pédagogique « papier »
- PPT diffusion sur écran numérique interactif
- Plateau technique équipé (matériels incendie)
- PCS équipé et opérationnel
- Système de vote QUIZZBOX
- Outils informatiques

PUBLIC CONCERNÉ

Les personnes possédant une qualification de chef de Service de Sécurité Incendie et ayant exercé l'emploi pendant les trois dernières années précédant la formation

Durée Totale de la formation

21 heures sur 3 jours

Rythme hebdomadaire : 35 H

Horaires :

8h30-12h30 et 13h30-16h30

Dates et Lieu

Définis dans notre proposition
ou

Consulter notre site internet

EFFECTIF PAR SESSION

04 Stagiaires mini

12 Stagiaires maxi



SYGMA FORMATION

METHODE DE VALIDATION

Le candidat en fin de formation est soumis à un QCM pour valider le maintien des acquis.

La présence à l'ensemble des séquences programmées à la formation est obligatoire.

Dans le cas de défaillance notoire, le centre de formation pourra proposer une remise à niveau.

Une appréciation sur les actions du stagiaire pendant les séquences pratiques ou l'étude de cas devra être transmise à l'employeur.

Délivrance d'une attestation de maintien des connaissances conforme à l'annexe XII de l'arrêté du 02 mai 2005 modifié.

Un recyclage est obligatoire tous les 3 ans conformément à l'arrêté du 2 mai 2005 modifié afin de maintenir sa qualification et pouvoir exercer la fonction de Chef de service de sécurité incendie.

EQUIPE PEDAGOGIQUE

Éric BODET

Formateur & Responsable Équipe Pédagogique

Domaines : SSIAP1, 2 et 3 (Initial, Recyclage, Remise à Niveau),

EPI Manipulation Extincteur et Évacuation,

Toutes formations "incendie" types J et U sur demande (cahier des charges particuliers)

Habilitations Électriques

Titre Aptitude Professionnelle Agent de Sécurité Privée

Pour des raisons indépendantes de notre volonté (maladie, indisponibilité etc..) de nos formateurs permanents nous pouvons être amené à sous-traiter des heures de formations par des vacataires répondant à toutes les exigences réglementaires ET respectant nos cahiers des charges en matière de qualité.